

ECOLE PRIMAIRE DE HAROL  
1086, rue de la mairie  
88270 HAROL  
Tél : 03 29 66 82 23  
@ : ce.0880412@ac-nancy-metz.fr

MAIRIE DE HAROL  
1086, rue de la mairie  
88270 HAROL  
Tél : 03 29 66 84 18  
@ : mairie.harol@wanadoo.fr

## Inscriptions à l'école primaire de Harol pour l'année scolaire 2024 – 2025

Madame, Monsieur,

Votre enfant est susceptible d'intégrer l'école primaire de Harol à la rentrée de septembre.

Les inscriptions concernent les enfants **nés en 2021** qui effectueront leur première rentrée en Petite Section et ceux nés en 2020, 2019, 2018 et 2017 arrivant sur les communes de Harol, Ville-Sur-Illon et Pierrefitte.

Je vous invite à envoyer un mail à l'école afin de convenir d'une date pour venir visiter l'école et rencontrer les enseignants.

### Documents à fournir :

- Le certificat d'inscription délivré par la mairie de Harol, où vous vous serez préalablement présentés avec un justificatif de domicile et le livret de famille.

**Horaires d'ouverture de la mairie:** mardi, jeudi de 11h00 à 12h00 ;  
samedi de 10h00 à 12h00.

- une photocopie du livret de famille.
  - un certificat des vaccinations obligatoires (ou photocopie du carnet de santé).  
*Pour être inscrits dans une collectivité (crèche ou école),*
    - *les enfants nés avant 2018 doivent obligatoirement être vaccinés contre les maladies suivantes : **diphtérie, tétanos, poliomyélite(DTP)**.*
    - Pour les enfants nés après 2018, les 11 **vaccinations obligatoires** sont les suivantes :
      - Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
      - Coqueluche
      - Infections invasives à Haemophilus influenzae de type B
      - Hépatite B
      - Infections invasives à pneumocoque
      - Méningocoque de sérogroupe C
      - Rougeole, oreillons et rubéole
- En cas de non vaccination, fournir un certificat de contre-indication médicale.
- La fiche de renseignements ci-jointe.

Bien cordialement.

La directrice, Hélène PIERRE